

Brunswick Exploration annonce un placement privé sans courtier de 5 M\$

NE PAS DISTRIBUER AUX SERVICES DE FIL DE PRESSE DES ÉTATS-UNIS NI DIFFUSER AUX ÉTATS-UNIS

MONTRÉAL, 31 oct. 2023 -- Brunswick Exploration Inc. (« **BRW** » ou la « **Société** ») est heureuse d'annoncer un placement privé sans courtier (le « **placement** ») pour un produit brut pouvant atteindre 5 000 000 \$ provenant de la vente de :

- jusqu'à 869 565 actions ordinaires de la Société (« **action ordinaire** ») devant être émises à titre d'« action accréditive » au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et de la *Loi sur les impôts* (Québec) (chacune, une « **action accréditive du Québec** ») à des souscripteurs québécois au prix de 1,15 \$ par action accréditive du Québec pour un produit brut pouvant atteindre 1 000 000 \$;
- jusqu'à 3 636 364 actions ordinaires devant être émises à titre d'« action accréditive » au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (chacune, une « **action accréditive nationale** », et collectivement avec les actions accréditives du Québec, les « **actions offertes** ») à des souscripteurs canadiens au prix de 1,10 \$ par action accréditive nationale pour un produit brut pouvant atteindre 4 000 000 \$.

Killian Charles, président et chef de la direction de BRW, a commenté : « Au cours des récentes semaines, nous avons identifié plusieurs affleurements contenant du spodumène à Mirage et notre campagne de forage inaugurale a à peine commencé à tester le potentiel du projet. Avec les premiers résultats de forage à venir, ce financement permettra à la Société de poursuivre sa campagne de forage agressive à Mirage jusqu'au premier trimestre 2024 et au-delà. Parallèlement à nos plans à Mirage, nous effectuerons également des forages de suivi sur notre dernière découverte au projet Elrond. »

La Société prévoit utiliser le produit du placement pour accélérer le forage sur le projet Mirage et commencer à tester la découverte récemment annoncée sur le projet Elrond. Le produit de la vente des actions offertes sera utilisé pour engager des « dépenses d'exploration au Canada » telles que définies au paragraphe 66.1(6) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), des « dépenses minières accréditives » telles que définies au paragraphe 127(9) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et, pour des produits admissibles au Québec en utilisant les deux bonifications de 10% prévues à l'article 726.4.9 et à l'article 726.4.17.1 de la *Loi sur les impôts* (Québec). Ce produit fera l'objet d'une renonciation en faveur des souscripteurs avec une date effective au plus tard le 31 décembre 2023, pour un montant total au moins égal au montant total du produit brut provenant de l'émission d'actions offertes.

Le placement sera complété le ou vers le 17 novembre 2023 et est assujéti à certaines conditions, y compris, mais sans s'y limiter, l'obtention de toutes les approbations nécessaires dont l'approbation de la Bourse de croissance TSX.

Les actions offertes seront assujétiées à une période de restriction à la revente de quatre mois et un jour. Les actions offertes n'ont pas été et ne seront pas enregistrées en vertu du *United States Securities Act* ou de toute loi étatique sur les valeurs mobilières et, par conséquent, ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis que conformément aux exigences d'enregistrement du *U.S. Securities Act* et des exigences étatiques applicables en matière de valeurs mobilières ou en vertu d'exemptions de celles-ci. Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation d'achat de titres dans aucune juridiction.

À propos d'Exploration Brunswick

Exploration Brunswick est une société d'exploration minière basée à Montréal et cotée à la Bourse de croissance TSX sous le symbole BRW. L'entreprise se concentre sur l'exploration primaire du lithium au Canada, un métal essentiel à la décarbonation mondiale et à la transition énergétique. L'entreprise fait progresser rapidement le plus vaste portefeuille de propriétés de lithium au Canada.

Relations avec les investisseurs / Demandes d'information

Killian Charles, président (info@BRWexplo.com)

Mise en garde à propos des informations prospectives

Le présent communiqué de presse contient des « informations prospectives » au sens attribué à ce terme par les lois canadiennes applicables sur les valeurs mobilières, qui sont basées sur les attentes, les estimations et les projections en date du présent communiqué de presse. Ces informations prospectives comprennent, sans s'y limiter, des déclarations concernant les attentes de la Société en ce qui concerne l'utilisation du produit du placement et l'utilisation des fonds disponibles après la réalisation du placement; la réalisation du placement ainsi que la date de cette réalisation. Les informations prospectives impliquent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les événements réels, les résultats, les performances, les perspectives et les opportunités diffèrent sensiblement de ceux exprimés ou implicites dans ces informations prospectives. Les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels soient sensiblement différents des informations prospectives comprennent notamment, sans s'y limiter, les délais ou l'incapacité d'obtenir les autorisations gouvernementales, environnementales ou autres requises pour les projets; les incertitudes quant à la disponibilité et au coût du financement requis dans l'avenir; les changements sur les marchés des

capitaux propres; l'inflation; les fluctuations des prix des matières premières; les délais dans le développement des projets; les autres risques inhérents au secteur de l'exploration et du développement minier; ainsi que les risques décrits dans les documents publiés par la Société déposés sur SEDAR+ à l'adresse : www.sedarplus.ca. Bien que la Société soit d'avis que les hypothèses et les facteurs pris en compte lors de la préparation des informations prospectives dans le présent communiqué de presse sont raisonnables, l'on ne devrait pas accorder d'importance indue à ces informations, lesquelles s'appliquent uniquement en date du présent communiqué de presse, et aucune assurance ne peut être donnée à l'effet que ces événements se produiront dans les délais indiqués ni à tout autre moment. La Société décline toute intention ou obligation d'actualiser ou de réviser toute information prospective, que ce soit pour tenir compte de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou pour toute autre raison, sauf si requis par la loi.

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) déclinent toute responsabilité concernant la véracité ou l'exactitude du présent communiqué de presse.